



## **Déclaration liminaire UNSA Éducation**

### **CSA académique de l'Académie de Poitiers – 12 juin 2026**

Monsieur le Recteur,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

L'UNSA Éducation souhaite, à l'occasion de cette instance, attirer votre attention sur plusieurs sujets qui préoccupent fortement les personnels de notre académie.

Tout d'abord, nous ne pouvons que nous inquiéter des suppressions de postes d'assistants d'éducation annoncées au motif d'une surdotation évaluée par le ministère.

Dans un contexte où les établissements sont confrontés à des situations de plus en plus complexes, où les besoins d'accompagnement des élèves augmentent et où les questions de climat scolaire demeurent une priorité, les AED jouent un rôle essentiel. Ils participent quotidiennement à la sécurité, à la médiation, à la prévention des conflits et au suivi éducatif des élèves. Réduire ces moyens humains apparaît en contradiction avec les ambitions affichées en matière de réussite scolaire et de bien-être des élèves.

Professionnels du lien et de la médiation, ils doivent être reconnus comme tels et formés en conséquence. C'est un métier à part entière.

Dans l'éditorial de sa revue de mars 2026, A&I UNSA a utilisé un mot fort mais juste : celui de la « smicardisation » de la fonction publique. Ce constat n'est pas une formule syndicale excessive ; c'est désormais une réalité statistique et budgétaire.

Au 1er janvier 2026, le SMIC a été revalorisé à 1 823 euros bruts mensuels et dépasse désormais l'indice minimum de traitement de la fonction publique. Pour la deuxième année consécutive, le gouvernement a donc dû recourir à l'indemnité différentielle afin d'éviter que des agents publics soient rémunérés en dessous du salaire minimum légal.

Cette situation devrait collectivement nous interroger. Comment accepter que des agents de la fonction publique, porteurs de qualifications, d'expérience et de responsabilités croissantes, voient leur rémunération rattrapée par le minimum légal ? Cette situation n'est plus tenable.

L'UNSA Éducation réaffirme également son attachement à un service public d'éducation fort, accessible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire. À ce titre, nous rappelons que les moyens publics doivent d'abord répondre aux besoins du service public d'éducation.

Alors que de nombreux établissements publics sont confrontés à des besoins d'investissement importants, il est légitime de s'interroger sur certaines priorités de financement. Lors du CAEN du 8 juin, nous constatons que deux départements versaient encore des subventions importantes aux établissements privés sous contrat. Pour l'UNSA Éducation, c'est non.

Rappelons-le sans cesse : à IPS égal, l'école publique réussit mieux que l'école privée.

Nous souhaitons également évoquer les tensions qui peuvent exister au sein des établissements. Les difficultés relationnelles entre personnels, ou entre personnels et équipes de direction, ne doivent jamais être réduites à des oppositions caricaturales. Elles traduisent souvent des conditions d'exercice dégradées, un manque de temps pour le dialogue professionnel et parfois un déficit de formation.

Travailler en équipe, participer à une dynamique collective, délibérer : cela s'apprend. Si l'on peut parfois avoir le sentiment de perdre du temps, c'est pourtant cette dynamique de construction durable qui permettra d'engager les réflexions nécessaires pour l'école de demain, dont nous avons tant besoin.

Pour l'UNSA Éducation, la qualité des échanges de proximité, la reconnaissance de l'expertise des personnels et le développement d'une culture de coopération constituent des leviers essentiels pour améliorer le fonctionnement des établissements.

Cette question est étroitement liée à celle de la santé au travail. Les résultats des différentes enquêtes, nationales comme académiques, montrent une dégradation persistante du bien-être des personnels.

À l'heure où l'UNSA Éducation vient de clore la 14<sup>e</sup> édition de son Baromètre des métiers de l'éducation, dont les résultats seront connus à la mi-septembre, les risques psychosociaux, l'épuisement professionnel, le sentiment de perte de sens ou encore les situations de souffrance au travail doivent être pleinement pris en compte.

L'UNSA Éducation demande que la prévention des risques professionnels devienne une priorité effective et que les dispositifs d'accompagnement, de signalement et de reconnaissance des accidents de service ou des maladies professionnelles soient renforcés, dans la plus grande transparence.

Enfin, notre académie est confrontée à une évolution démographique qui appelle des réponses concertées et anticipées. La baisse des effectifs doit être l'occasion de réfléchir à l'avenir du réseau scolaire, à l'égalité d'accès au service public, à l'attractivité des territoires ruraux ainsi qu'à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels.

Cette réflexion doit associer l'ensemble des acteurs concernés et s'inscrire dans une vision équilibrée de l'aménagement du territoire.

Face à ces enjeux, l'UNSA Éducation continuera à porter une exigence forte : celle d'une École publique ambitieuse, inclusive, respectueuse de ses personnels et capable de répondre aux défis éducatifs, sociaux et territoriaux de demain.

Je vous remercie de votre attention.